DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le
ID : 064-216405118-20221107-2022_83D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Séance du 7 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAMPOS, CAPDEVIOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : M. DOUARD (Mme BAREILLE), Mme SENTAURENS (Mme LACROIX)

Absent excusé : M. PROVENCE

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

Objet : Convention de servitude ENEDIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'établissement d'une convention de servitude, suite à la mise en œuvre d'une artère souterraine de ligne électrique pour le raccordement Basse Tension sur :

- la parcelle AP 588 –Lotissement Clos Labourie 2 -Chemin du Cournau

CHARGE Monsieur le Maire des démarches administratives et signatures.

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,

MAIRIE DE SAUVAGNON * Pyrénées-Atlantiques *

Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	20	22

CONVOCATION
Date : 27/10/2022
Affichage : 27/10/2022

N° 2022-83D